

DÉBLOQUAGE MODE D'EMPLOI

DÉBLOQUEZ VOTRE PRÊT D'HONNEUR

Vous devez avoir reçu au préalable une notification d'accord du prêt dont la liste des documents à fournir se trouve en dernière page

Etape n°1 : Réunissez les conditions suivantes



Avoir créé la **société** (Kbis)



Implanter l'**activité** à l'adresse prévue en Essonne



Respecter le **plan de financement** validé en comité d'agrément



Disposer du **contrat de prêt bancaire signé** par les deux parties

***Vous avez un délai de 3 mois pour débloquer !
N'hésitez pas à revenir vers votre conseiller si vous rencontrez des difficultés.***



Etape 2 : Justifiez votre apport personnel

L'application **Adobe Scan** vous aide à **scanner** vos documents via votre téléphone.
 L'outil **ILovePDF** vous permet de **transformer** ou **fusionner** vos fichiers (ex : d'un format Word à un format PDF). **Toutes les pages d'un document doivent être regroupées dans un fichier.**
 Exemple : Toutes les pages de votre bail doivent être regroupées dans un fichier nommé « Bail ».

BESOINS		RESSOURCES	
Immobilisations incorporelles	6000 +	Capitaux propres	16000 +
Frais d'établissement	1000	Apport en numéraire	6000
Frais et honoraires	2000	Comptes courants d'associés	10000
Site Internet	3000	Aides plateforme	15000
Immobilisations corporelles	143500 +	Prêt à taux zéro Bpifrance / PH Solidaire	8000
Matériel professionnel	53500	Prêt d'honneur Création	7000
Mobilier	20000	Autres financements	169000
Travaux / aménagement	60000	Prêt bancaire	141000
Véhicule	8000	Crédit relais de TVA	28000
Matériel informatique	2000		
Immobilisations financières	7500 +		
Dépôts et cautionnements	7500		
TVA sur immobilisations	28000		
Stock de départ	5000		
Besoins en trésorerie	10000		
Total BESOINS	200000	Total RESSOURCES	200000

Apport en capital (numéraire) : Attestation de la banque ainsi que les **relevés des comptes personnels et professionnels** afin de prouver la provenance.

Apport en nature : Facture ou justifié dans les **statuts**.

Apport en compte-courant : Relevés des comptes personnels et professionnels afin de prouver la provenance.

Factures acquittées, qui justifie le débit du **compte personnel en surlignant ces sources**.

Pour une meilleure lecture de votre apport, vous pouvez le résumer dans un tableau récapitulatif sur excel. Voir annexe 1.

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif			
Nature dépense	Montant	Mode paiement	Justificatifs
Domiciliation Inscription	217,26 €	Chèque	relevé 1
50% Droits d'entrée Franchise	9 000,00 €	Chèque	relevé 3
Parking Formation	57,50 €	CB	relevé 2
Constitution ANGELINA	460,00 €	Virement	relevé 1
Domiciliation Juritel 3 mois	167,20 €	CB	relevé 3
Parking Formation	50,70 €	CB	relevé 2
Imprimante	49,99 €	CB	relevé 1
Total	10 002,65 €		

Toutes autres sommes : attestation d'octroi, contrat ou **mail du conseiller bancaire** confirmant sa mise en place (relais TVA)

PH Solidaire : ATTENTION dans la négociation de votre emprunt bancaire, l'ensemble des cautions personnelles ne doit pas dépasser **50% de la totalité du prêt bancaire** (y compris les frais et accessoires). Vous pouvez recourir à des garanties institutionnelles de type FAG, FGIF, BPIFrance, Socama, Siagi...

Etape n°3 : Anticipez les délais

Après réception de toutes les pièces justificatives par e-mail :

Pour le prêt d'honneur (PH) Initiative Essonne ou le PH Solidaire BPI : 2 à 3 semaines

Pour le PH BPI Création/Reprise : 15 jours supplémentaires

Pour le PH Ile de France Transmission : 8 jours supplémentaires

Commission Garantie BPI

Vous bénéficiez d'un PH Initiative Essonne ou d'un PH Ile de France Transmission : vous devez prendre en charge la commission de l'assurance souscrite par Initiative Essonne auprès de BPI.

Les prêts d'honneur sont des prêts à taux zéro, sans garantie personnelle. Cette assurance permet de couvrir partiellement Initiative Essonne du risque de défaillance de votre entreprise.

La commission se calcule sur le montant du prêt d'honneur accordé et sur sa durée de remboursement.

Montant précisé en dernière page de la notification d'accord de décision

La procédure de virement vous sera indiquée au moment de la signature du contrat de prêt.

Assurance invalidité-décès

Vous bénéficiez d'un PH Initiative Essonne ou d'un PH Ile de France Transmission : l'assurance invalidité-décès est obligatoire.

Un partenariat entre Groupama et Initiative France permet des tarifs compétitifs (Montant PH x durée en années x 0,142%)

Le bulletin de souscription ainsi que la procédure de virement vous seront communiqués au moment de la signature du contrat de prêt.



TOUT EST PRET !

Vous allez procéder à la signature électronique de votre contrat via l'application DocuSign. Vous aurez à effectuer le virement de la commission BPI sur notre compte (RIB transmis par mail).

Déclarez votre prêt d'honneur

La déclaration de votre prêt d'honneur aux services fiscaux vous permet d'éviter qu'il ne soit requalifié en don et soumis à l'imposition. Vous encourez également une amende de 150€ ?

Dès la signature du contrat, vous devez procéder dans les 3 mois à sa déclaration via le Cerfa n° 10142*07 :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1087>.

Ce formulaire est à renvoyer à votre centre d'impôts.

Vous entrez dans une chaîne de solidarité !

Les remboursements des anciens entrepreneurs permettent de vous soutenir aujourd'hui. Le prêt d'honneur est un prêt personnel et non à l'entreprise. Les prélèvements se font sur votre compte personnel.

A votre tour, vous êtes engagé dans ce cercle vertueux !

J'adhère à Initiative Essonne !



Entreprise :

Prénom : Nom :

Adhésion annuelle 100€

Bulletin à retourner avec votre règlement
par virement « Adhésion 2022 »



Signature :

***Vous aussi, aidez-nous
à nous développer !***

Vous entrez dans une **chaîne de solidarité**

Vous devenez un **Ambassadeur Initiative**

Vous aidez les **futurs entrepreneurs**



***Je suis un Entrepreneur Initiative ?
J'adhère à Initiative Essonne !***

Laissez nous
votre avis Google !

